

# Prêt consommation impayé

Par patkad76, le 16/01/2016 à 08:09

Bonjour,

Quel est le calcul des intérêts pour un prêt non remboursé depuis 2005 ? J'ai reçu une lettre de décompte où le montant des intérêts calculés sont à 15,48 %, il y a également des intérêts prescrits dont le détail n'a pas été précisé.

Merci.

Par Tisuisse, le 16/01/2016 à 08:12

Bonjour,

Qui vous a adressé ce décompte ? directement votre créancier ou une autre entreprise ?

Par morobar, le 16/01/2016 à 08:13

Bonjour,

Le taux dépend du taux d'origine, et de l'existence ou non d'un titre exécutoire. Si la dette n'est pas prescrite, il en va de même pour les intérêts.

## Par patkad76, le 16/01/2016 à 09:22

c'est la société de huissiers marcotte ruffin et associés

### Par patkad76, le 16/01/2016 à 09:53

c'est la scp marcotte ruffin a calais

### Par amajuris, le 16/01/2016 à 09:53

bonjour,

si votre créancier n'a pas obtenu de jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer, votre dette est prescrite.

demandez à cet huissier les références du titre exécutoire.

dans l'attente, ne reconnaissez rien, ne payez rien, n'écrivez rien.

salutations

## Par patkad76, le 16/01/2016 à 10:04

la convocation du tribunal se présente ainsi :

une demande de saisie des rémunérations a été formée à votre encontre par : eos credirec

+ adresse ayant pour mandataire :

sociétéd'exercice libéral par actions simplifiée marcotte ruffin et associé

demande formulée en vertu du titre suivant : ordonnance IP sans date) que je n'ai jamais reçue

merci

#### Par morobar, le 16/01/2016 à 10:13

Attention, même en l'absence de titre exécutoire, la dette n'est pas encore prescrite ou du moins peut ne pas être prescrite pour quelques mois, voire une année.

En effet cette dette est antérieure à 2008 et on ignore le point exact de départ de ladite prescription.